



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis municipal No 55/2023

Demande de crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission, composée de M. Louis de Bourbon Parme (président), de Mme Karine Ferroni et MM. Léo Durnat, Karim Kellou et Claude Perret s'est réunie 2 fois soit le 13 février 2024 (uniquement la commission) et le 19 mars 2024 en présence de Mme la Municipale Alice Durnat-Levi en charge du Service Affaires Sociales, enfance & jeunesse et du Service Environnement et M. Samuel Dépraz, cofondateur de l'Association Jardin-Forêt Suisse (AJFS).

La Commission remercie Mme la Municipale Alice Durnat-Levi et M. Samuel Dépraz pour leurs disponibilités et les réponses à nos questions.

Préambule

L'école de Prangins a sollicité l'étude d'un aménagement pédagogique et favorable à la biodiversité auprès de la commune. Les Sites des Morettes et de la Combe ont été visités, en mars 2023 par Mme la municipale Alice Durnat-Levi en présence de Mme Sophie Ducret, doyenne de l'école, et de M. Samuel Dépraz de l'AJFS.

Le site de l'école des Morettes (parcelle No 831) a été retenu.

Ce projet a pour but d'être didactique, pédagogique, de promouvoir la biodiversité, participatif (enfants, enseignants, parents) et d'être à proximité, pour les élèves, sans devoir se déplacer en forêt, ce qui peut engendrer une perte de temps, utilisation de transports, etc.. .

Une étude a été faite et il y a de l'intérêt pour ce genre d'endroit.

Le nombre d'enfants concernés représente environ 350 élèves (écoles des Morettes et La Combe) qui pourront bénéficier de cet espace d'enseignement.

Développement

L'AJFS (créée en 2022) a été choisie car il n'existe pas d'autre prestataire équivalent en suisse romande.

Elle collabore avec Mille et un Jardins Sàrl, paysagiste. Ces deux prestataires se complètent pour ce type de projets.

Cette association travaille avec la commune de Nyon et a concrétisé un projet à Eysins.

Les enseignants, les délégués à la durabilité de l'école et Mme Ducret, doyenne de l'école, ont été consultés pour la mise en place du projet et il nous a été confirmé que les enseignants soutiennent largement ce projet qui entre dans les programmes cantonaux liés à la durabilité, ce qui ferait de Prangins la 2ème commune du canton de Vaud à l'initiative d'un tel projet.

Afin de réduire la chaleur du bâtiment, il a été envisagé de végétaliser celui-ci. Il n'est pas possible d'intervenir directement en végétalisant les façades et le toit car l'aspect du bâtiment serait modifié du point de vue architectural. L'architecte pourrait

alors s'y opposer. La solution proposée est la densification de la végétation aux abords de l'école, en plus des arbres déjà installés.

Cette installation va favoriser une réduction des chaleurs extrêmes durant l'été.

La future Association :

Sur la base de l'entretien avec la Municipale en charge du projet ainsi que les réponses obtenues, l'association sera créée par un collectif de citoyens. Mme la Municipale Alide Durnat-Levi a trouvé un groupe de Pranginois et une prochaine discussion aura lieu afin d'établir un cahier des charges.

Le but principal sera la gestion des activités (animations à l'attention de la population, etc...), l'entretien, les récoltes.

Le financement proviendra de subvention de la commune (similaire aux autres associations Pranginoises), de dons, de cotisations, etc... Comme toutes associations, elle devra rechercher des fonds.

Les statuts définiront l'implication ou non de la commune de Prangins. L'association aura un mandat clair de la commune qui est propriétaire du terrain.

Elle sera accompagnée par l'AJFS dans un premier temps. Le temps estimé est d'environ 10h00 par an au tarif horaire de CHF 90.00 / h soit un montant d'environ CHF 900.- par an. L'accompagnement ne devrait pas dépasser 2 ans. Le but est que l'association devienne autonome dans l'entretien et le fonctionnement de ce jardin-forêt.

Les plantes :

Une estimation de la répartition entre les arbres/arbustes et les plantes à fruits/aromatiques sera d'environ 50 % / 50 %.

Les variétés des plantations, proposée par l'AJFS, seront des plantes indigènes pour les haies vives, les brises-vue, les arbres et les plantes aromatiques, etc...

Pour les plantes non-indigènes productives, elles seront adaptées à notre changement climatique [Indigénat climatique - Plantes exotiques Adaptation des...](https://www.jardin-foret.ch/blog/indigenat-climatique-Plantes-exotiques-Adaptation-des...) (<https://www.jardin-foret.ch/blog/indigenat-climatique>). Les recommandations de la Confédération n'empêchent pas d'utiliser des essences exotiques si aucune espèce locale ne correspond.

L'AJFS ne plantera aucune plante, aucune espèce de la liste noire d'infoFlora.

La majorité des plantes et arbres plantés de nos jours sont non-indigènes.

Il n'est pas prévu de mettre un arrosage automatique, car du fait de la densité des plantes et des arbres, il y aura un échange naturel qui se fera entre eux (nutriments et eau).

Les arbres seront maintenus à une hauteur relativement basse.

Fonctionnement :

Dès la première année, le site sera opérationnel et les activités (didactiques et récréatives) avec les enfants pourront avoir lieu (plantation, cueillette, observation de la faune et de la flore).

L'optimum de la production est attendu entre 5 et 10 ans.

L'association s'occupera d'organiser les récoltes des fruits et légumes afin de ne pas avoir de perte et pour que tout le monde puisse en bénéficier.

Durant la phase d'aménagement, il est prévu une participation de 20 % de la part de la commune, soit 2 personnes mises à disposition pendant 10 jours, le reste sera assuré par l'association et AJFS.

La phase d'entretien comprendra les récoltes opérées par l'école et l'association, cela représentera une moyenne annuelle de 4 jours par mois (20 % par la commune, le reste par l'association avec une possibilité de faire appel à l'AJFS en cas de besoin).

La commission a reçu la confirmation que la participation de la commune, via son service des espaces verts, est supportable sans devoir engager du personnel supplémentaire.

Le budget annuel de fonctionnement de l'association devrait être faible et les dépenses seront essentiellement liées à l'achat d'outils et des plants. Un cahier des charges et un règlement d'exploitation seront établis.

Les subventions :

Le fait d'avoir une association, permettra de demander plus de subventions.

Communication de Mme la Municipale Alice Durgnat-Levi

Les demandes suivantes ont été faites :

- *La DGE (Direction Générale de l'Environnement) pour un montant de CHF 2'720.--*
- *Le PEJ (Politique de l'Enfance et de la Jeunesse) pour un montant de CHF 5'000.00*
- *Le Lions club de la région*
- *Le Rotary de Nyon*

En cours de préparation :

- *La Loterie Romande*
- *Financement participatif*

Le collectif citoyen pranginois « Vivons Prangins Demain » a accepté de soutenir le projet et de faire un appel à parrainage pour les arbres (notamment lors de la Fête de la Nature le 25 et 26 mai).

A la date de rédaction de ce rapport, la Commission n'a pas le montant obtenu lors du parrainage organisé durant cette fête.

Il nous a été communiqué que « le Château de Prangins était très intéressé à collaborer dans le cadre de ce projet de Forêt-jardin au sein du village de Prangins. Ils vont fournir des graines et des greffes d'arbres fruitiers, apporter du contenu scientifique, établir des liens pédagogiques entre la forêt jardin et le potager du Château, participer à la création d'ateliers ou de visites ».

Les subventions, espérées, devraient représenter environ un minimum de 50 % soit CHF 28'000.-.

Ce qui représenterait un coût faible à la charge de la commune.

Mise à l'enquête :

La commission a appris la mise à l'enquête du projet.

Au jour de l'établissement de ce rapport, nous avons eu connaissance de 2 oppositions.

Mme la Municipale Alice Durgnat-Levi a rencontré les opposants.

Les plans de l'aménagement ont été revus (Annexe No 1). Une clôture végétale entourera le terrain et un portillon à l'entrée côté centre des Morettes sera posé (fermé uniquement le soir).

Le sentier sera engazonné au lieu des copeaux ce qui permettra le passage des fauteuils roulants.

Ces modifications ont engendré une légère augmentation du devis de l'Association Jardin-Forêt Suisse soit plus CHF 797.--.

Au jour de l'établissement de ce rapport, nous n'avons pas d'information concernant le retrait des oppositions.

Planning :

Si le conseil vote le crédit le 4 septembre 2024, le projet devrait débuter au printemps 2025.

L'automne / hiver 2024 permettra de préparer le terrain.

Conclusion

La Commission soutient cette initiative, en effet, les jardins-forêts didactiques apparaissent comme un outil idéal pour encourager une éducation à la durabilité. Au-delà de permettre l'acquisition de connaissances sur les plantations, les jardins-forêts didactiques sont des lieux d'expérience et de réflexion pour tous les élèves et leurs enseignants ainsi que toutes les personnes extérieures y ayant accès.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prangins

- Vu le préavis municipal No 55/2023 concernant la demande de crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité,
- Lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Oui les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

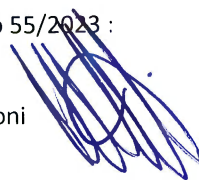
Décide

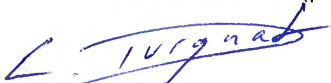
1. d'accorder un crédit de CHF 56'000.- TTC pour un projet participatif d'aménagement de jardin-forêt didactique à l'Ecole des Morettes, en faveur de la nature et de la biodiversité,
2. de financer cette opération avec la trésorerie courante,
3. d'amortir ce montant sur une période de 7 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 15 août 2024

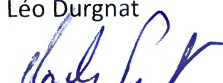
La commission chargée de l'étude du préavis No 55/2023 :

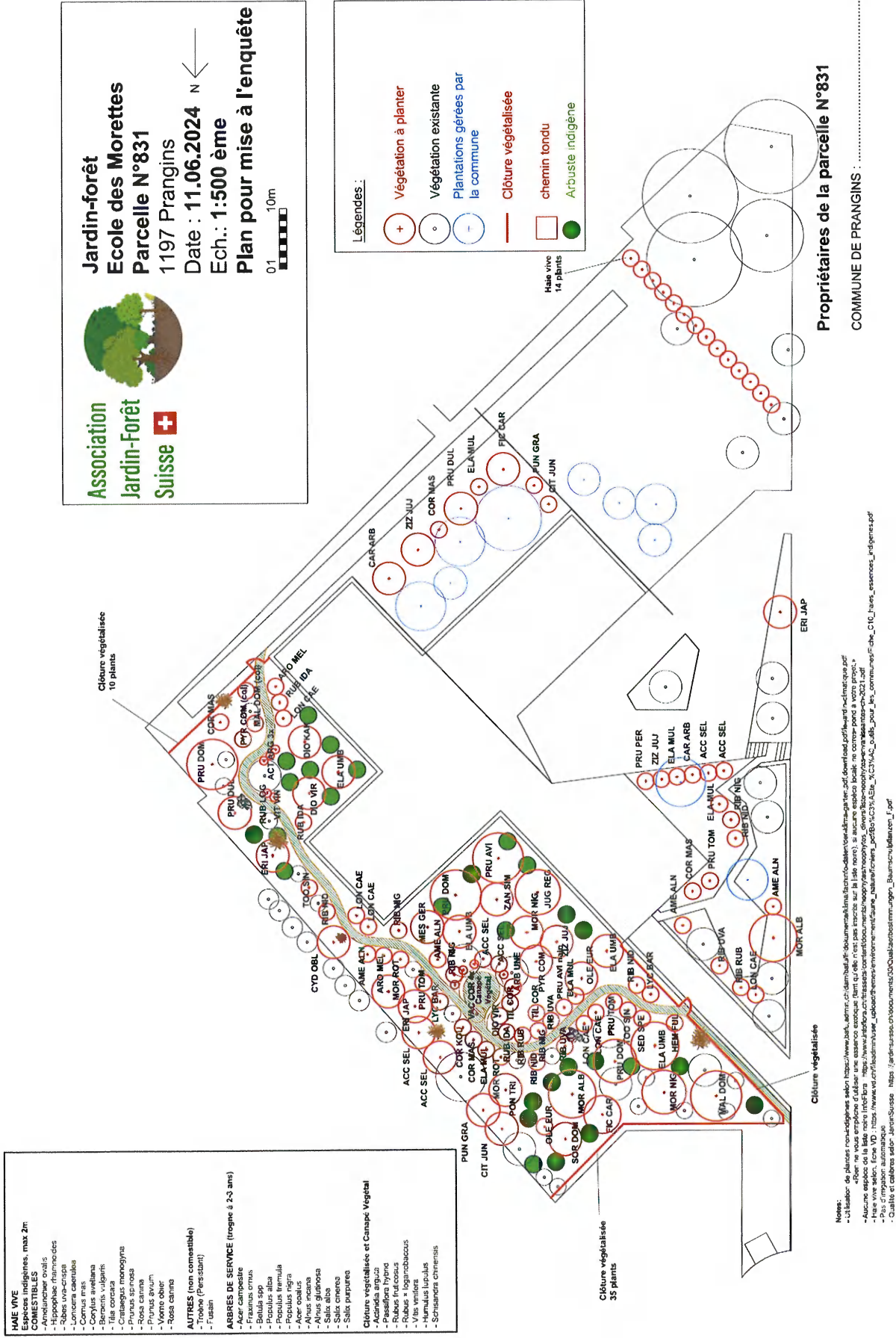

Louis de Bourbon Parme (président)

Karine Ferroni 


Léo Durnat

Karim Kellou


Claude Perret



HAIE VIVE
Espèces indigènes, max 2m

COMESTIBLES

- Anemone pulsatilla
- Ribes uva-ursi
- Lonicera caerulea
- Cornus mas
- Prunus avium
- Prunus spinosa
- Rosa canina
- Rosa rugosa
- Rosa carolina

AUTRES (non comestible)

- Fuchsia
- Trochaea (Peristant)

ARBRES DE SERVICE (trogne à 2-3 ans)

- Acer campestre
- Fraxinus ornus
- Betula spp
- Populus alba
- Populus nigra
- Acer opalus
- Alnus incana
- Salix purpurea
- Salix purpurea

Clôture végétalisée et Canapé Vegetal

- Aconitum napellus
- Rubus fruticosus
- Rubus x loganobaccos
- Vitis vinifera
- Humulus lupulus
- Scissandra chinensis

Notes

- Cf. plan de zones non édifiées selon https://www.jardin-forêt.ch/documents/2004/20040621m-nurgen_Baumzonen/BAUMZONEN.pdf
- «Rien ne vous empêche d'ajouter une essence exotique (tant qu'elle n'est pas énumérée sur la liste rouge), si aucune espèce locale ne correspond à votre projet.»
- Aucune espèce de la liste rouge n'est interdite https://www.jardin-forêt.ch/documents/2004/20040621m-nurgen_Baumzonen/BAUMZONEN.pdf
- Hais vive selon la liste rouge https://www.jardin-forêt.ch/documents/2004/20040621m-nurgen_Baumzonen/BAUMZONEN.pdf
- Qualité et calendrier selon Jardin-Suisse https://jardin-suisse.ch/documents/2004/20040621m-nurgen_Baumzonen/BAUMZONEN.pdf

Cartes de plants
Paysage, arrosage, arrosage, tonde des chemins, etc. Réviser la carte de la main organique sur place, aucune exportation de résidus de table ou de terre (broyage ou amphy paillage sur place).

Propriétaires de la parcelle N°831

COMMUNE DE PRANGINS :

Auteur du plan

Association Jardin-Forêt Suisse / 1001 Jardins